

8^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon VHRS

03 et 04 Novembre 2023

Règlement Particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : vendredi 22 septembre 2023
Ouverture des engagements : vendredi 22 septembre 2023
Clôture des engagements : mardi 31 octobre 2023
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 28 octobre 2023
Dates et heures des reconnaissances : ... Samedi 28/10 et dimanche 03/11 de 09h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents le :03 novembre 2023 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Vérifications des voitures le :03 novembre 2023 de 13H30 à 19H30. Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Heure de mise en place du parc de départ le :03 novembre 2023 à partir de 13h30
Lieu :Garage PIERRAT à MELISEY
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 03 novembre 2023 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Publication des équipages admis au départ le : 03 novembre 2023 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Publication des heures et ordres de départ le 03 novembre 2023 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives
Départ du Parc fermé Garage PIERRAT de MELISEY 15min après la dernière moderne
Publication des résultats partiels le :04 novembre 2023, 15min après la fin de chaque section
Lieu :parc regroupement GARAGE PIERRAT Melisey.....
Arrivée :Garage PIERRAT à MELISEY
Vérification finale le : 04 novembre 2023Lieu : Garage PIERRAT à MELISEY
Taux horaire de la main d'œuvre :80.00 € TTC
Publication des résultats du rallye 04 novembre 2023, 30min après le dernier concurrent arrivé au Parc Concurrent.
Remise des prix le .samedi 04 novembre, 1h après l'arrivée du dernier concurrent .
Lieu :Parc regroupement au GARAGE PIERRAT à MELISEY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport organise le en qualité d'organisateur Administratif un rallye de Régularité Historique Sportif dénommé : 8eme **Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon VHRS**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bourgogne Franche Comté** sous le numéro 60-466 en date du 29 JUIN 2023

Comité d'Organisation

Idem Rallye Moderne

Organisateur technique

Idem Rallye moderne :

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course : idem moderne
Directeur de Course Adjoint : idem moderne
Commissaires Techniques :
Chargés des relations avec les concurrents: idem moderne

1.3P. VERIFICATIONS

Idem Moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8ème Rallye de la Vallée de l'Ognon VHRS, doit être adressé à Mr STEVENOT Justine – 5 chemin des Lapières 70270 SAINT BARTHELEMY (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31/10/2023.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 175.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 350 .00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 160.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 150.00 €.
- Engagements reçu avant le 10/10/2023 ; 160.00 €
- **Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Vallée de l'Ognon VHRS représente un parcours de 161.6 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 40.2 kms

L'itinéraire horaire est tenu secret.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au Règlements FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Des récompenses seront attribuées selon les classements finaux.

La remise des récompenses se déroulera le : 04 novembre 2023 Parc regroupement à Melisey 1h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye Moderne.